

N° 4843⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI

relatif au nom des enfants

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(23.12.2005)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 16 décembre 2005 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relatif au nom des enfants

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 15 décembre 2005 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 25 novembre 2003 et 27 septembre 2005 et 22 novembre 2005;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 23 décembre 2005.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

